

# PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

## 5. ANNEXES

5.8. Périmètre à l'intérieur duquel s'applique le droit de  
préemption urbain

Secteur Sud-Est de la  
Communauté de communes  
Plan au 1 / 12 000 ème

P i è c e n ° 5.8.

REVISIONS, MODIFICATIONS ET MISES A JOUR

Arrêté par délibération du Conseil  
Communautaire : 29.05.2017  
Approuvé par délibération du Conseil  
Communautaire : 26.06.2018

INITIATIVE Aménagement et Développement  
Adresse : 4, Passage Jules César - 70000 VESOUL  
Tel : 03.84.70.44.47 - Fax : 03.84.93.31.69  
initiative@orange.fr  
Agence de Besençon  
Tel : 03.81.83.33.29 - initiative@orange.fr

0 m 120 m 240 m 360 m 480 m 600 m

"Origine cadastre (C)-DGFIP - Droits de Titres réservés - 2012"  
Plan cadastral actualisé en avril 2012

■ Toutes les zones "U" et "AU" sont soumises au droit de préemption  
urbain (D.P.U)  
Délibération du Conseil communautaire du : 26.06.2018

